

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
7 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept février à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 26 janvier par Marc GIROUD, président.

**PRÉSENTS :** René DESMOTTES (Arronville); Isabelle MEZIERES, Éric COLIN, Corinne GUERLAIN, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Frédéric LEGRAND, Jean-Pierre BEQUET (Auvers-sur-Oise); Daniel DESFOUX, Nathalie HEBEL PINON (Butry-sur-Oise); Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery); Jean-Pierre STALMACH (Épiais-Rhus); Stephan LAZAROFF (Frouville); Annie POU CET (Génicourt); Eric COUPPE (Hédouville); Éric BAERT (Hérouville); Christian DUMET (Labbeville); Marion WALTER (Livilliers); Christian

PION (Ménouville); Philippe GUEROULT, Chantal DESHONS (Nesles-la-Vallée); Marc GIROUD (Vallangoujard); Bruno HUISMAN, Anne SAGLIER (Valmondois).

**ABSENTS :** Florence DUFOUR (pouvoir à Isabelle MEZIERES), Abel LEMBA DIYANGI (pouvoir à Martine ROVIRA), Julien SERIGNAC Auvers-sur-Oise; Frédéric ANDRIAMARO (pouvoir à Daniel DESFOUX) Butry-sur-Oise; Christophe BUATOIS (pouvoir à Chantal DESHONS) Nesles-la-Vallée.

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Effectif du Conseil communautaire : | 32 |
| Présents :                          | 27 |
| Votants :                           | 31 |

## Commune d'Arronville

Le Président accueille René DESMOTTES, élu Maire le 4 février, suite à la démission de François PELEGRIN de ses fonctions de Maire, sans démission de ses fonctions de conseiller.

## Sinistre / crèche d'Auvers-sur-Oise

Un sinistre a été découvert le 29 novembre. Il s'agissait d'un débordement des eaux usées, suite à un blocage des canalisations d'évacuation. Les dégâts sont très importants (peintures, boiseries, sols...). L'expertise est en cours. La Communauté a mandaté l'un des architectes ayant réalisé le bâtiment pour en coordonner les réparations, qui sont évaluées à environ 62 000 €. Il a été considéré plus prudent et plus simple à gérer pour les familles de reporter l'ouverture à la rentrée de septembre.

**DÉLIBÉRATION 2017-79 (enfance, finances, travaux)**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à recourir à une procédure adaptée pour le recrutement des entreprises en vue de la remise en état du bâtiment du multi-accueil d'Auvers-sur-Oise et à engager les dépenses nécessaires, qui seront inscrites au budget d'investissements de la Communauté.

## Transfert de propriété / crèche d'Auvers

Il a été, dans les dernières semaines de l'année 2016, demandé à la CCSI de verser 37 814,01 € à l'ex-CCVOI. Une telle dépense n'avait, jusque-là, jamais été évoquée, ni naturellement budgétée. Mais il s'avère néanmoins que cette somme est due à la CCVOI pour atteindre la valeur de la crèche estimée à 348 064 €. Les 37 814,01 € venant en complément de la reprise de l'emprunt restant à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (date de la reprise de cet emprunt par la CCSI), soit 310 249,99 €.

Le sinistre survenu fin novembre a retardé la signature du transfert de propriété. L'échange au sein du Conseil met en évidence la nécessité d'avoir la garantie d'une prise en charge du sinistre avant de signer le transfert de propriété.

## DSP multi-accueil d'Auvers-sur-Oise

Au cours de l'échange préalable au vote, Isabelle MEZIERES et Gérard LEROUX soulignent les points suivants :

- Le bon travail de la commission DSP
- la satisfaction des membres de la commission quant à la qualité des candidatures, notamment celle retenue
- l'économie réalisée par la mise en concurrence (estimée à 300 000 € sur les 6 ans de la DSP)

### Choix du délégataire / contrat DSP

**DÉLIBÉRATION 2017-80 (enfance, finances)**

- Vu les délibérations du 16 février 2016, décidant du mode de gestion par une délégation de service public, créant une commission spécifique pour suivre l'ensemble de la procédure de DSP pour les deux multi-accueils d'Ennery et d'Auvers-sur-Oise et désignant les membres de cette commission,
  - Vu la délibération du 19 juillet 2016 confirmant le choix de recourir à une délégation de service public pour gérer le multi-accueil (crèche) d'Auvers-sur-Oise, autorisant le Président à lancer la procédure de désignation du délégataire dès la notification par le représentant de l'État de la validation formelle du processus de prévention des risques sur l'usine de traitement des eaux de Méry-sur-Oise et approuvant le cahier des charges de consultation des candidats,
  - Vu la lettre du Préfet du Val d'Oise, en date du 21 juillet 2016, indiquant la validation du processus de prévention des risques et précisant que sa mise en œuvre serait effective fin 2016,
  - Considérant le sinistre (dégât des eaux usées) découvert le 29 novembre 2016 dans les locaux destinés au multi-accueil et dont la réparation n'est pas encore engagée du fait des délais d'expertise et de décision de prise en charge par l'assureur,
  - Considérant, de ce fait, que le multi-accueil devrait pouvoir ouvrir pour septembre, sans que ceci soit absolument certain,
  - Considérant que le prestataire a connaissance de cette incertitude et qu'il accepte, en fonction de la date d'ouverture qui sera finalement fixée par la Communauté, de s'adapter et d'ajuster sa rémunération au prorata du temps de fonctionnement effectif du service,
  - Vu le rapport de la commission de délégation de service public présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat,
  - Considérant les articles L. 1411-1 et suivant, R. 1411-1 et suivant et D. 1411-3 et suivant du CGCT,
  - Vu le rapport du Président, le projet de contrat et ses annexes,
- Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de la société Les Petits Chaperons Rouges comme délégataire du service public local pour la gestion et l'exploitation du Multi-accueil d'Auvers-sur-Oise d'une capacité de 40 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

APPROUVE le contrat à passer avec la société Les Petits Chaperons Rouges pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de ce Multi-accueil, pour une durée expirant le 2 septembre 2022.

AUTORISE les services administratifs à procéder à la mise au point du contrat.

AUTORISE le Président à signer le contrat et la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de ce Multi-accueil, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## Contrat de ruralité

Le Président fait le point sur les projets envisagés et les échanges avec la Préfecture ou cours de la réunion organisée sur ce sujet.

Il propose, en dépit des questions que peut soulever ce nouveau dispositif, de saisir l'opportunité de ce contrat et de préparer dès à présent celui de 2018.

Isabelle MEZIERES remercie le Président de sa réactivité qui va permettre au territoire de bénéficier de ce contrat.

Bruno HUISMAN se félicite également de cette opportunité.

Philippe GUEROULT s'inquiète du temps passé à de vaines discussions avec l'Agence régionale de santé.

DÉLIBÉRATION 2017-81 (territoire, finances)

Le Président fait part des échanges longs et constructifs avec les services de la Préfecture pour mettre en place un projet de contrat de ruralité répondant aux objectifs fixés par l'État ainsi qu'aux priorités du Préfet et prenant en compte les projets de la Communauté et des communes susceptibles d'être engagés sans délai. Un contrat de même nature devrait pouvoir être passé fin 2017 pour l'année 2018.

Une réunion des acteurs de la « société civile », préconisée dans la démarche, est organisée le 9 février.

La signature du contrat de ruralité pourrait intervenir le 3 mars.

Les opérations susceptibles d'être financées dans ce cadre et présentées dans le projet de contrat adressé aux membres du Conseil communautaire sont les suivantes (avec le financement sollicité au titre du contrat de ruralité est mentionné) :

*Trois opérations communales :*

- Maison de santé pluri-professionnelle d'Auvers-sur-Oise (124 000 €),
- Maraîchage à Valmondois (50 000 €)
- Classe pour les enfants de l'Institut médico éducatif à Ennery (125 000 €)

*Cinq opérations communautaires :*

- Création de petits ateliers sur la ZAC des Portes du Vexin à Ennery (270 212 €)
- Création d'un espace de co-working, télétravail et e-administration sur la ZAC des Portes du Vexin à Ennery (331 000 €)
- Étude sur le tourisme communautaire (25 000 €)
- Borne touristique interactive à Auvers-sur-Oise (9 712 €)
- Stations de covoiturage (35 000 €)

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 28 VOIX POUR et 4 abstentions (les 3 élus de Nesles-la-Vallée et Éric COUPPE),

APPROUVE le projet de contrat de ruralité présenté,

AUTORISE le Président à signer ce contrat,

DEMANDE que le dossier de maison de santé pluri-professionnelle de Nesles-la-Vallée soit étudié le plus rapidement possible pour être inscrit dans le prochain contrat de ruralité.

## Étude eau et assainissement

DÉLIBÉRATION 2017-82 (eau, assainissement)

- Vu la délibération du 29 novembre 2016 décidant de la réalisation d'une étude sur l'eau et l'assainissement, pour enrichir la réflexion et analyser rationnellement les différents scénarios possibles,

- Vu la possibilité de recevoir une aide une à 80 % de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation d'une étude sur l'eau et l'assainissement,

DEMANDE l'autorisation de commencer cette étude le plus vite possible, compte tenu des délais imposés par la Préfecture.

## Office du tourisme communautaire

Création d'un budget annexe pour l'office de tourisme

DÉLIBÉRATION 2017-83 (tourisme, finances)

- Vu les articles L.111-1 à L.111-2 et L.133-1 à L.133-3 du Code du tourisme qui prescrivent, notamment, la mise en place d'un budget annexe pour les offices de tourisme,

- Vu les statuts de l'Office du tourisme communautaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un budget annexe pour l'Office du tourisme communautaire.

Fixation du taux horaire des vacations des guides

DÉLIBÉRATION 2017-84 (tourisme, finances)

- Considérant les taux précédemment établis à Auvers-sur-Oise.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi le taux horaires des vacations des guides au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Taux horaire : 24 €/h
- Supplément langue : 13 € par vacation d'une heure à quatre heures.

Désignation des membres du Conseil d'exploitation de l'OT

DÉLIBÉRATION 2017-85 (tourisme, personnel)

Sur proposition d'Isabelle MÉZIÈRES, Vice-Présidente chargée du Tourisme et Présidente du Conseil d'exploitation de l'Office du tourisme, et après avis favorable du Conseil des Maires du 24 janvier,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, Jean-Pierre BEQUET,

DÉSIGNE les personnes suivantes comme membres du Conseil d'exploitation de l'Office du tourisme communautaire :

**ÉLUS** : Éric BAERT, Chantal DESHONS, Nathalie HEBEL-PINON, Stephan LAZAROFF, Gérard LEROUX, Isabelle MÉZIÈRES, Anne SAGLIER, Jean-Pierre STALMACH,

**PROFESSIONNELS** : Delphine TRAVERS (Maison Gachet, Auvers-sur-Oise, Département), Dominique JANSSENS (Fondation Van Gogh, Auvers-sur-Oise), Agnès SAULNIER (Musée Daubigny, Auvers-sur-Oise), Marie Cécile TOMASINA (Château d'Auvers-sur-Oise), Guillaume MAGDA (Hôtel Green des impressionnistes, Ennery), Adrien PECQUET (Restaurant « la quincaillerie », Nesles-la-Vallée), Laurent de GAULLE (Chez Jules et Léonie, Valmondois), Emeline LABAU (Café des filles, Valmondois).

Taxe de séjour

La Préfecture fait savoir que la délibération du 29 novembre 2016 fixant la taxe de séjour ne s'appliquera pas en 2017. La date limite d'adoption des délibérations fixant la taxe de séjour étant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable l'année suivante.

## Vidéo-protection

DÉLIBÉRATION 2017-86 (sécurité, finances)

Éric BAERT rappelle l'insuffisance des crédits de l'État pour assurer en une seule fois le financement de l'ensemble du programme communautaire de vidéo-protection. Compte tenu de ce qu'une partie seulement des dossiers (Auvers-sur-Oise, Ennery, Génicourt et Valmondois) a été validée par la Préfecture et peut, dès lors, bénéficier cette année d'un financement à 80 %, il apparaît logique et conforme aux décisions antérieures d'engager l'opération sur ces quatre communes, sachant que l'ensemble nécessitera, de toutes les façons, plusieurs années.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, Marion WALTER,

DÉCIDE d'engager cette année, sous réserve de la confirmation des subventions, le programme de vidéo-protection, en réalisant sur 2017 l'équipement des quatre communes d'Auvers-sur-Oise, Ennery, Génicourt et Valmondois,

DIT que les crédits correspondants, soit 550 000 €, seront inscrits en dépenses au budget d'investissement,

AUTORISE le Président à engager les démarches et procédures en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un marché de travaux,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions suivantes :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- Fonds interministériel de la prévention de la délinquance
- Département du Val d'Oise.
- Région

## Gare d'Auvers-sur-Oise

Aire de stationnement de la gare d'Auvers-sur-Oise

DÉLIBÉRATION 2017-87 (activité économique, mobilités)

- Vu les statuts de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes et notamment l'article 16.3, « Voirie » qui précise que « les espaces publics fonctionnellement liés à la voirie et affectés à du stationnement servant principalement au rabattement vers les transports collectifs... » peuvent être reconnus d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire.

- Considérant que l'aire de stationnement de la gare d'Auvers-sur-Oise répond aux critères énoncés dans les statuts,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de reconnaître l'intérêt communautaire de l'aire de stationnement de la gare d'Auvers-sur-Oise.

Convention d'occupation de l'aire de stationnement située aux abords de la gare d'Auvers-sur-Oise

DÉLIBÉRATION 2017-88 (activité économique, mobilités)

- Vu la délibération 2016-28 du 7 février 2017 reconnaissant l'aire de stationnement de la gare d'Auvers-sur-Oise d'intérêt communautaire.

- Vu la demande de la SNCF de signer une convention d'occupation de cette aire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer avec la SNCF une convention d'occupation de l'aire de stationnement située aux abords de la gare d'Auvers-sur-Oise.

## Centres de loisirs

Annie POU CET évoque les difficultés de gestion de l'association les P'tits-Loups, gestionnaire du centre de loisirs de Labbeville. Un rapprochement avec l'AOJE est en discussion. Un tel rapprochement faciliterait la mutualisation de l'usage du nouvel espace de La Garenne.

Par ailleurs, une réflexion d'ensemble est engagée par la Commission enfance sur les centres de loisirs.

## École de Musique

Bruno HUISMAN évoque le trou d'air que rencontre cette année scolaire l'école de musique Sausseron Impressionnistes (EMSI), à l'occasion de sa restructuration, et expose qu'une politique sur le long terme doit être définie afin de redynamiser cette école et de ne pas laisser s'installer une impression générale de déclin.

Les communes de Frépillon, Méry et Mériel, réunies le 31 janvier, s'engagent jusqu'en 2020 dans le fonctionnement de l'EMSI sur la base du même nombre d'élèves et d'une contribution de 560 €/élève.

Des réflexions et des actions sont engagées en vue d'optimiser la direction, la gestion et l'organisation de l'EMSI.

Le statut des agents sera précisé à l'occasion des prochains renouvellements de contrats.

Une meilleure information de la population devra être réalisée.

Un inventaire des actions musicales au sein des communes (foyers ruraux, écoles...) va être réalisé afin de réfléchir au meilleur moyen de développer des synergies avec l'EMSI.

Des interventions de l'EMSI au cours des congés scolaires et en périscolaire (NAP) pourraient être envisagées.

Une chorale d'enfants sera promue dans le cadre de l'EMSI à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Matthieu LAURENT s'inquiète du coût par élève.

Bruno HUISMAN ne voudrait pas mettre en péril le fonctionnement du conservatoire de musique en demandant un trop gros effort aux trois communes extérieures qui risqueraient alors de mettre fin, à court terme, à leur participation. Il préfère essayer de réduire le coût par élève.

## Questions diverses

Baby-sitters : formation et annuaire

Le service enfance de la Communauté, en réponse à une attente manifeste de la population, engage une action de promotion des baby-sitters : formation et annuaire sur le site Internet.

Défibrillateurs automatiques externes

La CCVS avait installé des défibrillateurs dans toutes les communes (un dans les petites communes et deux dans les deux plus grosses). Cette dotation vient d'être complétée par l'implantation de quatre défibrillateurs à Auvers-sur-Oise, deux à Butry-sur-Oise et un à Valmondois.

Une réanimation efficace a été récemment conduite, grâce à l'action des premiers témoins et au défibrillateur, au foyer rural d'Hérouville.

Fibre optique

Éric BAERT et Matthieu LAURENT exposent que le coût du déploiement de la fibre s'avèrera sans doute inférieur de 30% aux prévisions initiales.

Contentieux en cours

Le Président fait le point sur les contentieux en cours : voirie Butry-Auvers, crèche d'Auvers-sur-Oise, ZAC d'Ennery.

Mobilités (TAD)

Le Président fait part des échanges avec le Département pour la mise en place d'un transport à la demande (TAD).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Président,  
Marc GIROUD

